



Pension alimentaire après séparation

Par **Amba**, le **06/07/2008** à **12:25**

Bonjour

j'envisage de me séparer de mon conjoint (nous ne sommes ni mariés ni pacsés) avec lequel j'ai 2 enfants. Nous avons a peu près le même salaire : enseignants tous les 2. Serait-il obligé de me verser une pension alimentaire même si nous optons pour une garde alternée des enfants?

Amba

Par **caromaiwen**, le **06/07/2008** à **13:54**

Il faut saisir le juge des affaires familiales pour déterminer le mode de garde mais à partir du moment que vous êtes OK sur le mode de garde il n'y aura pas de problème. En général en garde alternée il n'y a pas de pension alimentaire sauf si grande différence de revenus. Je pense qu'il vaut mieux avoir un jugement écrit